

**Le sénateur Frith:** De toute façon, leurs soumissions ne pourront jamais rivaliser avec celles des requins qui se présenteront.

**Le sénateur Stanbury:** En quelques mots, nous ne nous opposons pas à la vente de sociétés d'État qui ont perdu leur utilité publique et qui pourraient devenir viables comme entreprises privées. En fait, c'est un gouvernement libéral qui a créé la CDIC et confié à notre collègue, le sénateur Austin, le mandat d'aliéner ces sociétés. Nous souhaitons cependant nous assurer qu'on ne cherche pas à privatiser l'ensemble de l'administration fédérale en faisant fi des principes fondamentaux sur lesquels repose notre économie mixte.

Nous voudrions nous assurer que la vente de ces sociétés est dans le plus grand intérêt des Canadiens, et qu'elle ne nous coûtera pas des emplois comme les autres projets d'aliénation mis en œuvre par le gouvernement. Nous tenons à nous assurer qu'on ne bradera pas à vil prix la recherche et la technologie payées par les contribuables canadiens, et qui ont atteint un point tel qu'elles seront immensément profitables à la personne que le Cabinet aura choisie dans le secret pour lui offrir un magnifique cadeau de Noël. Nous voulons nous assurer que les conditions régissant cette aliénation et la réglementation qui suivra protégeront le grand public et les travailleurs de tout danger physique. Nous voulons nous assurer que les employés auront leur mot à dire et une possibilité réaliste de participer à l'achat d'actions.

Honorables sénateurs, nous tenons à ce que le projet de loi C-13 soit renvoyé au comité où nous pourrions nous pencher sur ces questions.

**Des voix:** Bravo!

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la deuxième fois.)

#### RENVOI AU COMITÉ

**Son Honneur le Président:** Honorables sénateurs, quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois?

(Sur la motion du sénateur Doody, le projet de loi est renvoyé au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.)

### LA LOI D'URGENCE SUR LES APPROVISIONNEMENTS D'ÉNERGIE

#### LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

##### PROJET DE LOI MODIFICATIF—DEUXIÈME LECTURE

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Barootes, appuyé par l'honorable sénateur Beaudoin, tendant à la deuxième lecture du Projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie et modifiant la Loi sur l'accès à l'information en conséquence.—(L'honorable sénateur Hays).

**L'honorable Dan Hays:** Honorables sénateurs, je vais commencer mon discours sur ce projet de loi en faisant quelques remarques au sujet de la participation du Canada à l'Agence internationale de l'énergie, organisme autonome au sein de l'OCDE. Tous les pays membres des l'OCDE sauf trois sont membres de l'Agence internationale de l'énergie.

[Le sénateur Stanbury.]

Les objectifs de l'agence sont bien énoncés, je crois, par Helga Steeg, directrice exécutive de l'AIE, dans l'introduction d'un récent rapport. Elle dit que les principaux objectifs de l'agence sont la transparence des marchés énergétiques, l'efficacité des marchés énergétiques, le rendement énergétique de ces marchés, le rendement énergétique, la diversification des sources d'énergie et la mise au point de nouvelles technologies.

Une des fonctions de l'Agence internationale de l'énergie concerne un système de partage de l'énergie qui a deux objectifs précis: premièrement, il vise à prévenir un embargo contre un ou plusieurs pays membre de l'AIE et, deuxièmement, il vise à réduire au minimum les conséquences néfastes qu'une perturbation de l'approvisionnement mondial en pétrole pourrait avoir sur l'économie.

Dans cette optique, le Canada a établi l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie, qui existe toujours. Le projet de loi à l'étude concerne aussi cet office. L'office est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'urgence pour la répartition du pétrole brut et des produits du pétrole et, si nécessaire, le rationnement de l'essence. Ces plans entrent en vigueur lorsque le gouverneur en conseil est d'avis qu'il existe une situation d'urgence nationale résultant de l'existence ou du risque de pénuries de pétrole ou de perturbations des marchés du pétrole qui portent ou porteront atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et qu'il est nécessaire, dans l'intérêt des Canadiens, de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada.

Cela m'amène à parler de ce projet de loi qui, en général, n'est pas controversé, si ce n'est qu'il supprime la disposition selon laquelle l'office devait compter parmi ses six membres un représentant de Petro-Canada. Dans son discours sur le projet de loi, le sénateur Barootes a dit que Petro-Canada, qui était auparavant un instrument d'application de la politique, est devenu un important concurrent sur le marché. La modification est donc en grande partie justifiée par le fait que, en tant que concurrent, Petro-Canada n'a plus sa place au sein de l'office.

Il est intéressant de noter que la conclusion qu'on doit tirer de ce raisonnement, c'est que Petro-Canada n'est plus un instrument d'application de la politique. Comme vous le savez, le Comité permanent de l'énergie et des ressources naturelles étudie actuellement la question pour déterminer dans quelle mesure Petro-Canada a atteint son objectif initial et ce que son objectif pourrait être aujourd'hui. Dans ce contexte, le comité pourrait utilement passer quelque temps à se renseigner sur le fonctionnement de cet office et les conséquences de la participation du Canada à l'Agence internationale de l'énergie. C'est pour cette raison que je pense qu'il serait bon que le projet de loi soit renvoyé au comité pour étude.

Honorables sénateurs, cela conclut mes observations pour le débat en deuxième lecture sur le projet de loi C-4.

**L'honorable Efstathios William Barootes:** Honorables sénateurs...

**Son Honneur le Président:** Honorables sénateurs, je désire informer le Sénat que si le sénateur Barootes prend la parole, son discours aura pour effet de clore le débat sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi.